

- Le nombre des personnes qui habitent seules (27 %) additionné à celui des familles monoparentales (10 %) est impressionnant. Une attention particulière et une réflexion transversale sera donc apportée à la lutte contre la solitude, au travers des projets immobiliers, du travail des associations, de la police, des CPAS. Les politiques provinciales doivent tenir compte de cette problématique et les différents appels à projets provinciaux devront répondre à ce défi.
- Les charges (énergie, eau, etc.) qui pèsent sur les ménages peuvent souvent être diminuées grâce à une information adaptée, ou à des investissements légers dans certains cas. Il s'agira de mener des actions préventives de sensibilisation à l'économie de consommation d'eau et d'énergie, notamment via les CPAS.
- La Province continuera d'appuyer les actions menées par la MIRE : coaching pour les jeunes ou les personnes qui dépendent du CPAS, formations liées à l'égalité des chances, etc.
- La Province soutiendra davantage la création d'entreprises de formation par le travail et d'organismes d'insertion socioprofessionnelle.

## Axe 4

### Continuer à améliorer l'accueil de la petite enfance

En Brabant wallon, en 2010 (derniers chiffres disponibles), il y avait environ 12 600 enfants de 0 à 3 ans, pour 4 400 places d'accueil disponibles.

Si le taux de couverture de places d'accueil est plus élevé en BW qu'ailleurs en Wallonie, le taux d'emploi, particulièrement des femmes, est aussi plus élevé et pour de très nombreux parents, trouver une place d'accueil pour leur enfant s'apparente à un véritable parcours du combattant. Parfois sans succès à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail, ce qui les oblige à de longs déplacements supplémentaires durant lesquels leur enfant reste sanglé dans son siège : sommeil en moins, trafic en plus, temps perdu, etc. Parfois ils doivent se contenter de solutions boîteuses, jonglant entre des lieux d'accueil différents au cours de la semaine. Parfois il n'y a pas d'autre solution que de ne pas reprendre son travail interrompu par la grossesse. Des places supplémentaires doivent donc encore être créées.



Lors de la législature qui s'achève, des mesures spectaculaires de soutien à la création de place ont pourtant déjà été prises. Sous l'impulsion de Françoise-Florence Michel, 8 millions d'euros ont été consacrés à soutenir la création de près de 1 000 nouvelles places réparties dans les 27 communes du Brabant wallon (les places doivent être créées d'ici fin 2015 au plus tard) et permettre à plus de 1 000 places de milieux d'accueil déjà existants de rencontrer les normes de qualité et de sécurité. Sans cette dernière aide, certains milieux d'accueil auraient sans doute dû mettre la clé sous le paillason.

Par ailleurs, il y a parfois des disparités énormes entre les prix demandés par deux milieux d'accueil voisins, avec ce que ça implique comme inéquité pour les parents qui n'ont pas obtenu une place là où leur participation aux frais aurait été fonction de leurs revenus.